



BILAN SOCIAL 2009

BILAN SOCIAL 2009**CHAPITRE 1 - EMPLOI**

1.1 EFFECTIF INSCRIT "CONVENTION COLLECTIVE" ET FONCTIONNAIRES AU 31 DECEMBRE	page 1
1.1.1 "TOTAL CONVENTION COLLECTIVE" (Convention Collective de la Banque : C.C.) ET FONCTIONNAIRES	page 1
1.1.2 DONT CONTRAT A DUREE INDETERMINEE (CDI)	page 2
1.1.3 DONT CONTRAT A DUREE DETERMINEE (CDD)	page 2
1.2 EFFECTIF PERMANENT TEMPS PLEIN	page 3
1.3 EFFECTIF MENSUEL MOYEN INSCRIT A CHAQUE FIN DE MOIS	page 3
1.4 REPARTITION PAR NATIONALITE DE L'EFFECTIF CDI INSCRIT AU 31 DECEMBRE	page 4
1.5 REPARTITION PAR NIVEAU DE L'EFFECTIF CDI INSCRIT AU 31 DECEMBRE	page 4
1.6 REPARTITION PAR AFFECTATION DE L'EFFECTIF CDI INSCRIT AU 31 DECEMBRE	page 5
1.7 PYRAMIDE DES AGES	page 6
1.8 AGE MOYEN	page 6
1.9 PYRAMIDE DES ANCIENNETES GROUPE	page 7
1.10 ANCIENNETE MOYENNE DANS LE GROUPE	page 7
1.11 ENTREES	page 8
1.12 DEPARTS	page 8
1.13 EFFECTIF INTERIMAIRES	page 9
1.13.1 NOMBRE MOYEN MENSUEL D'AGENTS INTERIMAIRES	page 9
1.13.2 EFFECTIF INTERIMAIRES PAR MOTIF DE RECOURS	page 9
1.14 EFFECTIF CONTRATS EN ALTERNANCE	page 9
1.15 EFFECTIF STAGIAIRES ECOLE	page 10
1.16 EFFECTIF PERSONNEL HANDICAPE	page 10

CHAPITRE 2 - REMUNERATIONS ET CHARGES ACCESSOIRES

2.1 FRAIS DE PERSONNEL	page 11
2.2 TOTAL DES REMUNERATIONS DU PERSONNEL	page 11
2.3 CHARGES SOCIALES	page 11
2.31 COTISATIONS LEGALES	page 11
2.32 COTISATIONS CONTRACTUELLES	page 11
2.4 EVENTAIL DES REMUNERATIONS	page 12
2.5 MONTANT GLOBAL EN EUROS DES 10 REMUNERATIONS LES MOINS ELEVEES	page 12
2.6 MONTANT GLOBAL EN EUROS DES 10 REMUNERATIONS LES PLUS ELEVEES	page 12
2.7 MOYENNE DES REMUNERATIONS FIXES ANNUELLES DE BASE	page 13
2.8 MOYENNE DES REMUNERATIONS BRUTES ANNUELLES	page 13
2.9 NOMBRE D'AUGMENTATIONS DE TRAITEMENT	page 14
2.10 NOMBRE D'AMELIORATIONS DE SITUATION PAR PROMOTION	page 14
2.11 MONTANT DE LA RESERVE ANNUELLE DE PARTICIPATION ET D'INTERESSEMENT	page 15
2.12 MONTANT DE LA RESERVE GLOBALE DE PARTICIPATION	page 15
2.13 MONTANT DE L'ABONDEMENT VERSE	page 15

BILAN SOCIAL 2009**CHAPITRE 3 - CONDITIONS D'HYGIENE ET DE SECURITE**

3.1 NOMBRE D'EXAMENS MEDICAUX	page 16
3.2 EXAMENS COMPLEMENTAIRES	page 16
3.3 MONTANT TOTAL DES DEPENSES DE SANTE	page 16
3.4 NOMBRE D'ACCIDENTS DU TRAVAIL AVEC ARRET	page 16
3.5 NOMBRE D'ACCIDENTS DE TRAJET AVEC ARRET DE TRAVAIL	page 17
3.6 MONTANT TOTAL DES DEPENSES DE SECURITE	page 17
3.7 NOMBRE D'AGRESSIONS	page 17
3.8 NOMBRE DE PERSONNES FORMEES A LA SECURITE DANS L'ANNEE	page 17

CHAPITRE 4 - AUTRES CONDITIONS DE TRAVAIL

4.1 NOMBRE D'HEURES SUPPLEMENTAIRES	page 18
4.2 NOMBRE DE POSTES COMPORTANT UN HORAIRE DECALE ET/OU DE NUIT	page 18
4.3 NOMBRE DE POSTES DE TRAVAIL A TEMPS PARTIEL	page 19
4.4 NOMBRE DE POSTES A HORAIRES VARIABLES	page 19
4.5 BUDGET AMELIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL	page 20
4.6 CONGES EXPRIMES EN NOMBRE DE JOURS CALENDAIRES	page 20

CHAPITRE 5 - FORMATION

5.1 MONTANT LEGAL DE L'OBLIGATION DE FORMATION	page 21
5.2 MONTANT REEL DES DEPENSES DE FORMATION	page 21
5.3 NOMBRE DE STAGIAIRES	page 21
5.4 NOMBRE D'HEURES DE STAGE	page 22
5.5 NOMBRE D'HEURES DE CONGES DE FORMATION	page 22
5.6 EFFECTIFS TOTAUX DES STAGES SUIVIS PAR LES SALARIES	page 22
5.7 STAGIAIRES ECOLES	page 23
5.8 RESULTATS AUX EXAMENS BANCAIRES	page 23
5.9 NOMBRE D'AGENTS AYANT DEMANDE A BENEFICIER D'UN CONGE DE FORMATION	page 23
5.10 FORMATION PROFESSIONNELLE ALTERNEE	page 23

BILAN SOCIAL 2009**CHAPITRE 6 - RELATIONS PROFESSIONNELLES**

6.1 NOMBRE DE REUNIONS DU COMITE D'ENTREPRISE	page 24
6.2 NOMBRE DE REUNIONS DU COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL	page 24
6.3 NOMBRE DE REUNIONS DES COMMISSIONS DU COMITE D'ENTREPRISE	page 24
6.4 NOMBRE DE REUNIONS AVEC LES DELEGUES DU PERSONNEL	page 24
6.5 VOLUME GLOBAL DES CREDITS D'HEURES DE FONCTION	page 25
6.6 VOLUME GLOBAL DES JOURS DE CONGES ACCORDES POUR PARTICIPATION A DES ACTIVITES EXTERIEURES AU GROUPE	page 25
6.7 NOMBRE DE PROCEDURES ENGAGEES (instances paritaires ou judiciaires)	page 25
6.8 TAUX DE PARTICIPATION AUX ELECTIONS	page 26
6.9 NOMBRE DE JOURNEES NON TRAVAILLEES DU FAIT DE GREVE	page 26
6.10 NOMBRE D'ENTRETIENS D'EVALUATIONS	page 26

CHAPITRE 7 - AUTRES CONDITIONS DE VIE DES SALARIES ET DE LEUR FAMILLE RELEVANT DE LA RESPONSABILITE DE L'ETABLISSEMENT

7.1 MONTANT DE LA CONTRIBUTION ANNUELLE AU BUDGET DU COMITE D'ENTREPRISE	page 27
7.2 MONTANT DE LA CONTRIBUTION ANNUELLE AU BUDGET DU COMITE INTER-ENTREPRISES	page 27
7.3 MONTANT DES SOMMES CONSACREES AUX AVANTAGES SOCIAUX	page 27
7.4 POURCENTAGE DE LA CONTRIBUTION GLOBALE DE LA BANQUE PAR RAPPORT AU TOTAL DES REMUNERATIONS	page 28
7.5 PRETS AU PERSONNEL A TAUX PREFERENTIELS	page 28

1 - EMPLOI
1.1 EFFECTIF INSCRIT "CONVENTION COLLECTIVE" ET FONCTIONNAIRES AU 31 DECEMBRE
1.1.1 "TOTAL CONVENTION COLLECTIVE" (Convention Collective de la Banque : C.C.) ET FONCTIONNAIRES

Il s'agit des techniciens et des cadres jusqu'au niveau K inclus au sens de la définition donnée par l'article 33.2 de la C.C. - (Directeur Général et Cadres "hors classification" inclus)

- travaillant à temps plein ou partiel et inscrits en fin de mois, qu'ils soient payés ou non, qu'ils soient présents ou non.

Cet effectif concerne le personnel relevant de la C.C., sous contrat à durée indéterminée ou déterminée et les fonctionnaires.

Effectif inscrit total exprimé en nombre de contrats : un agent est compté pour un.

Effectif inscrit total exprimé en équivalent temps plein : un agent est compté au prorata du temps contractuel de travail.

Nombre de contrats de travail

Année 2009

	Hommes	Femmes	Total
Techniciens	490	1 131	1 621
Cadres	2 861	1 690	4 551
Sous Total	3 351	2 821	6 172
Fonctionnaires	30	55	85
Total	3 381	2 876	6 257

Année 2008

	Hommes	Femmes	Total
Techniciens	560	1 223	1 783
Cadres	3 113	1 814	4 927
Sous Total	3 673	3 037	6 710
Fonctionnaires	33	62	95
Total	3 706	3 099	6 805

Année 2007

	Hommes	Femmes	Total
Techniciens	556	1 210	1 766
Cadres	2 196	1 275	3 471
Total	2 752	2 485	5 237

Equivalent temps plein

Année 2009

	Hommes	Femmes	Total
Techniciens	484.11	1 072.74	1 556.85
Cadres	2 854.02	1 631.42	4 485.44
Sous Total	3 338.13	2 704.16	6 042.29
Fonctionnaires	29.86	53.10	82.96
Total	3 367.99	2 757.26	6 125.25

Année 2008

	Hommes	Femmes	Total
Techniciens	555.21	1 160.50	1 715.71
Cadres	3 106.17	1 750.98	4 857.15
Sous Total	3 661.38	2 911.48	6 572.86
Fonctionnaires	32.86	60.10	92.96
Total	3 694.24	2 971.58	6 665.82

Année 2007

	Hommes	Femmes	Total
Techniciens	552.00	1 147.96	1 699.96
Cadres	2 190.90	1 230.92	3 421.82
Total	2 742.90	2 378.88	5 121.78

1 - EMPLOI
1.1.2 DONT CONTRAT A DUREE INDETERMINEE (CDI)

Il s'agit des techniciens et des cadres jusqu'au niveau K inclus au sens de la définition donnée par l'article 33.2 de la C.C. - (Directeur Général et Cadres "hors classification" inclus) - travaillant à temps plein ou partiel et inscrits en fin de mois, qu'ils soient payés ou non, qu'ils soient présents ou non.

Cet effectif ne concerne que le personnel relevant de la C.C., sous contrat à durée indéterminée, en excluant de ce fait le personnel sous contrat à durée déterminée.

Effectif inscrit total exprimé en nombre de contrats : un agent est compté pour un.

Effectif inscrit total exprimé en équivalent temps plein : un agent est compté au prorata du temps contractuel de travail.

Année 2009

	Hommes	Femmes	Total
Techniciens	488	1 125	1 613
Cadres	2 847	1 673	4 520
Total	3 335	2 798	6 133

Eq tps plein	3 322.13	2 681.16	6 003.29
---------------------	-----------------	-----------------	-----------------

Année 2008

	Hommes	Femmes	Total
Techniciens	553	1 208	1 761
Cadres	3 088	1 797	4 885
Total	3 641	3 005	6 646

Eq tps plein	3 629.58	2 879.48	6 509.06
---------------------	-----------------	-----------------	-----------------

Année 2007

	Hommes	Femmes	Total
Techniciens	552	1 187	1 739
Cadres	2 171	1 256	3 427
Total	2 723	2 443	5 166

Eq tps plein	2 713.90	2 336.88	5 050.78
---------------------	-----------------	-----------------	-----------------

1.1.3 DONT CONTRAT A DUREE DETERMINEE (CDD)

Il s'agit des techniciens et des cadres jusqu'au niveau K ("hors classification" inclus) au sens de la définition donnée par l'article 33.2 de la C.C., travaillant à temps plein ou partiel et inscrits en fin de mois, qu'ils soient payés ou non, qu'ils soient présents ou non.

Cet effectif ne concerne que le personnel relevant de la C.C., sous contrat à durée déterminée.

Effectif inscrit total exprimé en nombre de contrats : un agent est compté pour un.

Effectif inscrit total exprimé en équivalent temps plein : un agent est compté au prorata du temps contractuel de travail.

Année 2009

	Hommes	Femmes	Total
Techniciens	2	6	8
Cadres	14	17	31
Total	16	23	39

Eq tps plein	16.00	23.00	39.00
---------------------	--------------	--------------	--------------

Année 2008

	Hommes	Femmes	Total
Techniciens	7	15	22
Cadres	25	17	42
Total	32	32	64

Eq tps plein	31.80	32.00	63.80
---------------------	--------------	--------------	--------------

Année 2007

	Hommes	Femmes	Total
Techniciens	4	23	27
Cadres	25	19	44
Total	29	42	71

Eq tps plein	29.00	42.00	71.00
---------------------	--------------	--------------	--------------

1 - EMPLOI
1.2 EFFECTIF PERMANENT TEMPS PLEIN

Il s'agit des techniciens et des cadres jusqu'au niveau K inclus au sens de la définition donnée par l'article 33.2 de la C.C. - (Cadres "Hors classification" inclus) - travaillant à temps plein, figurant à l'effectif et payés pendant toute l'année considérée, c'est-à-dire du 1er janvier au 31 décembre de l'année.

Cet effectif concerne le personnel relevant de la C.C., sous contrat à durée indéterminée.

Année 2009

	Hommes	Femmes	Total
Techniciens	377	693	1 070
Cadres	2 392	1 142	3 534
Total	2 769	1 835	4 604

Année 2008

	Hommes	Femmes	Total
Techniciens	454	773	1 227
Cadres	2 448	1 168	3 616
Total	2 902	1 941	4 843

Année 2007

	Hommes	Femmes	Total
Techniciens	483	772	1 255
Cadres	1 806	846	2 652
Total	2 289	1 618	3 907

1.3 EFFECTIF MENSUEL MOYEN INSCRIT A CHAQUE FIN DE MOIS

Il s'agit des techniciens et des cadres jusqu'au niveau K inclus au sens de la définition donnée par l'article 33.2 de la C.C. - (Directeur Général et Cadres "hors classification" inclus)

- travaillant à temps plein ou partiel et inscrits en fin de mois, qu'ils soient payés ou non, qu'ils soient présents ou non.

Cet effectif concerne le personnel relevant de la C.C., sous contrat à durée indéterminée ou déterminée et les fonctionnaires.

Précision : L'effectif moyen de l'année de référence est la moyenne des effectifs inscrits chaque fin de mois.

Année 2009

6 436.17

Année 2008

6 739.83

Année 2007

5 146.08

1 - EMPLOI
1.4 REPARTITION PAR NATIONALITE DE L'EFFECTIF CDI INSCRIT AU 31 DECEMBRE

Il s'agit des techniciens et des cadres jusqu'au niveau K inclus au sens de la définition donnée par l'article 33.2 de la C.C. - (Directeur Général et Cadres "hors classification" inclus)
- travaillant à temps plein ou partiel et inscrits en fin de mois, qu'ils soient payés ou non, qu'ils soient présents ou non.

Cet effectif concerne le personnel relevant de la C.C., sous contrat à durée indéterminée

Année 2009

	Hommes	Femmes	Total
Française	3 227	2 699	5 926
Etrangère	108	99	207
Total	3 335	2 798	6 133

Année 2008

	Hommes	Femmes	Total
Française	3 522	2 902	6 424
Etrangère	119	103	222
Total	3 641	3 005	6 646

Année 2007

	Hommes	Femmes	Total
Française	2 671	2 384	5 055
Etrangère	52	59	111
Total	2 723	2 443	5 166

1.5 REPARTITION PAR NIVEAU DE L'EFFECTIF CDI INSCRIT AU 31 DECEMBRE

Il s'agit des techniciens et des cadres jusqu'au niveau K inclus au sens de la définition donnée par l'article 33.2 de la C.C. - (Directeur Général et Cadres "hors classification" inclus)
- travaillant à temps plein ou partiel et inscrits en fin de mois, qu'ils soient payés ou non, qu'ils soient présents ou non.

Cet effectif ne concerne que le personnel relevant de la C.C., sous contrat à durée indéterminée, en excluant de ce fait le personnel sous contrat à durée déterminée.

Effectif inscrit total exprimé en nombre de contrats : un agent est compté pour un.

Année 2009

	Hommes	Femmes	Total
niveau A			0
niveau B	2	3	5
niveau C	17	14	31
niveau D	60	127	187
niveau E	124	299	423
niveau F	114	300	414
niveau G	171	382	553
niveau H	809	658	1 467
niveau I	806	514	1 320
niveau J	496	269	765
niveau K	342	160	502
Cadre HC	394	72	466
Total	3 335	2 798	6 133

Année 2008

	Hommes	Femmes	Total
niveau A			0
niveau B	3	3	6
niveau C	24	24	48
niveau D	74	149	223
niveau E	141	321	462
niveau F	115	309	424
niveau G	196	402	598
niveau H	882	703	1 585
niveau I	824	532	1 356
niveau J	534	296	830
niveau K	367	174	541
Cadre HC	481	92	573
Total	3 641	3 005	6 646

Année 2007

	Hommes	Femmes	Total
niveau A			0
niveau B	4	3	7
niveau C	29	35	64
niveau D	82	191	273
niveau E	144	324	468
niveau F	115	291	406
niveau G	178	343	521
niveau H	662	501	1 163
niveau I	524	350	874
niveau J	333	201	534
niveau K	271	130	401
Cadre HC	381	74	455
Total	2 723	2 443	5 166

1 - EMPLOI
1.6 REPARTITION PAR AFFECTATION DE L'EFFECTIF CDI INSCRIT AU 31 DECEMBRE

Il s'agit des techniciens et des cadres jusqu'au niveau K inclus au sens de la définition donnée par l'article 33.2 de la C.C. - (Directeur Général et Cadres "hors classification" inclus) - travaillant à temps plein ou partiel et inscrits en fin de mois, qu'ils soient payés ou non, qu'ils soient présents ou non.

Cet effectif ne concerne que le personnel relevant de la C.C., sous contrat à durée indéterminée, en excluant de ce fait le personnel sous contrat à durée déterminée.

Effectif inscrit total exprimé en nombre de contrats : un agent est compté pour un.

	Année 2009		
	Hommes	Femmes	Total
Direct° Fonctionnelles	1 235	954	2 189
Direction Générale	13	6	19
Activités Institutionnelles	12	13	25
Communication	12	24	36
Dir. Finance & Risques	235	230	465
Inspection Générale	46	22	68
Ressources Humaines	33	127	160
Secretariat Général	117	156	273
Syst Info & Sces Partag.	740	344	1 084
Act. Sociales & Syndic	27	32	59
BFI	1 511	1 112	2 623
BFI Autres	270	170	440
Cpte Propre Financ.	6	1	7
Dettes & Financ.	168	101	269
GAPC	41	14	55
International			0
Marchés de Capitaux	376	124	500
Opérations	436	519	955
Rel. Entr. & Institut°	214	183	397
SFS	318	556	874
SFS Paiements	26	56	82
SFS Transversaux	5	10	15
SFS Titres	287	490	777
Effectif Hors Activite	271	176	447
Expatriés	102	13	115
Absents Longue Durée	124	121	245
Personnel Détaché	45	42	87
TOTAL	3 335	2 798	6 133

Année 2008		
Hommes	Femmes	Total
1 324	1 043	2 367
13	12	25
11	14	25
14	39	53
235	227	462
44	24	68
36	133	169
108	173	281
834	391	1 225
29	30	59
1 771	1 259	3 030
368	305	673
10	4	14
201	134	335
21	7	28
486	149	635
447	463	910
238	197	435
358	601	959
29	52	81
7	8	15
322	541	863
188	102	290
122	17	139
17	39	56
49	46	95
3 641	3 005	6 646

Année 2007			
	Hommes	Femmes	Total
	1 105	840	1 945
	10	8	18
	106	119	225
	33	11	44
	47	164	211
	189	194	383
	697	318	1 015
	23	26	49
	1 191	933	2 124
Actions & Arbitrage	55	12	67
Corporate France	478	476	954
Direction & Middle Off.	172	151	323
Financ Struct Marchés	354	186	540
International	67	56	123
Matières Premières	65	52	117
	293	503	796
	293	503	796
	134	167	301
	58	3	61
	31	140	171
	45	24	69
	2 723	2 443	5 166

1 - EMPLOI
1.7 PYRAMIDE DES AGES

Répartition par tranche d'âge et par sexe de l'effectif inscrit "Convention Collective" sous contrat à durée indéterminée au 31 décembre.

Année 2009

Ages	Hommes	Femmes	Total
< 20			0
20 - 24	12	15	27
25 - 29	226	206	432
30 - 34	508	447	955
35 - 39	654	461	1115
40 - 44	477	431	908
45 - 49	562	449	1011
50 - 54	470	467	937
55 - 59	376	307	683
60 - 64	48	15	63
65 et +	2		2
Total	3 335	2 798	6 133

Année 2008

Ages	Hommes	Femmes	Total
< 20			0
20 - 24	14	20	34
25 - 29	283	233	516
30 - 34	593	517	1110
35 - 39	636	468	1104
40 - 44	568	497	1065
45 - 49	585	485	1070
50 - 54	489	492	981
55 - 59	419	273	692
60 - 64	53	19	72
65 et +	1	1	2
Total	3 641	3 005	6 646

Année 2007

Ages	Hommes	Femmes	Total
< 20			0
20 - 24	29	28	57
25 - 29	195	205	400
30 - 34	436	402	838
35 - 39	379	315	694
40 - 44	397	392	789
45 - 49	444	394	838
50 - 54	437	454	891
55 - 59	372	235	607
60 - 64	33	18	51
65 et +	1		1
Total	2 723	2 443	5 166

1.8 AGE MOYEN

C'est, pour l'effectif inscrit "Convention Collective" sous contrat à durée indéterminée au 31 décembre, la moyenne des âges exprimée en années et en mois.

Année 2009

	Hommes	Femmes	Total
Techniciens	46.3	45.4	45.7
Cadres	42.8	41.7	42.3
Total	43.2	43.1	43.2

Année 2008

	Hommes	Femmes	Total
Techniciens	46.2	44.11	45.4
Cadres	42.4	41.1	41.11
Total	42.11	42.8	42.10

Année 2007

	Hommes	Femmes	Total
Techniciens	45.11	44.7	45.0
Cadres	43.0	41.5	42.5
Total	43.7	43.0	43.4

1 - EMPLOI
1.9 PYRAMIDE DES ANCIENNETES GROUPE

Répartition par tranche d'ancienneté groupe et par sexe de l'effectif inscrit "Convention Collective" sous contrat à durée indéterminée au 31 décembre.

Année 2009

Anc groupe	Hommes	Femmes	Total
0 - 5	1 102	730	1 832
6 - 10	883	702	1 585
11 - 15	229	222	451
16 - 20	233	201	434
21 - 25	259	268	527
26 - 30	237	264	501
31 - 35	268	297	565
> 35	124	114	238
Total	3 335	2 798	6 133

Année 2008

Anc groupe	Hommes	Femmes	Total
0 - 5	1 185	777	1 962
6 - 10	951	767	1 718
11 - 15	219	200	419
16 - 20	289	265	554
21 - 25	322	324	646
26 - 30	243	264	507
31 - 35	316	307	623
> 35	116	101	217
Total	3 641	3 005	6 646

Année 2007

Anc groupe	Hommes	Femmes	Total
0 - 5	756	583	1 339
6 - 10	619	544	1 163
11 - 15	133	140	273
16 - 20	256	255	511
21 - 25	302	294	596
26 - 30	241	242	483
31 - 35	319	294	613
> 35	97	91	188
Total	2 723	2 443	5 166

1.10 ANCIENNETE MOYENNE DANS LE GROUPE

C'est, pour l'effectif inscrit "Convention Collective" sous contrat à durée indéterminée au 31 décembre, la moyenne des anciennetés exprimée en années et en mois.

Année 2009

	Hommes	Femmes	Total
Techniciens	20.7	19.11	20.1
Cadres	12.4	12.6	12.4
Total	13.6	15.6	14.5

Année 2008

	Hommes	Femmes	Total
Techniciens	20.9	19.7	19.11
Cadres	12.0	12.0	12.0
Total	13.4	15.0	14.1

Année 2007

	Hommes	Femmes	Total
Techniciens	20.11	19.5	19.11
Cadres	13.8	12.10	13.4
Total	15.1	16.1	15.7

1 - EMPLOI
1.11 ENTREES

Nombre des contrats de travail ayant pris effet dans l'année et consignés au registre unique du personnel.

Cet effectif concerne le personnel relevant de la C.C., sous contrat à durée indéterminée ou déterminée et les fonctionnaires.

Année 2009

	Hommes	Femmes	Total
création de poste	52	19	71
remplac. Définitif	36	25	61
transformat° cdd en cdi	12	15	27
mutation de filiale	47	39	86
mutation Groupe BPCE	11	4	15
transfert d'activité			0
CDD	32	33	65
TOTAL	190	135	325
Dont moins de 25 ans	14	25	39

Année 2008

	Hommes	Femmes	Total
	107	21	128
	55	50	105
	12	18	30
	72	37	109
	9	9	18
	1068	783	1 851
	55	48	103
	1378	966	2 344
	36	36	72

Année 2007

	Hommes	Femmes	Total
	141	76	217
	40	38	78
	10	22	32
	43	39	82
	9	7	16
	12	15	27
	46	59	105
	301	256	557
	39	50	89

1.12 DEPARTS

Nombre des départs dans l'année, ayant fait l'objet d'une inscription au registre unique du personnel prévu par le Code du Travail (article L.620-3).

Cet effectif concerne le personnel relevant de la C.C., sous contrat à durée indéterminée ou déterminée et les fonctionnaires.

Année 2009

	Hommes	Femmes	Total
fin d'essai (employé)			0
fin d'essai (employeur)	3		3
démission	61	33	94
licenciement	33	9	42
Départs PACEC 1	269	186	455
Départs PACEC 2	37	26	63
rupture conventionnelle			0
mutation filiale	25	26	51
mutation vers BPCE	5	12	17
transfert d'activité			0
préretraite			0
retraite	23	19	42
retraite plan	7	3	10
fin de CDD	48	40	88
décès	4	4	8
TOTAL	515	358	873

Année 2008

	Hommes	Femmes	Total
	2	4	6
	3	1	4
	117	88	205
	69	46	115
	40	47	87
		1	1
	83	59	142
	16	10	26
	4	4	8
			0
	19	18	37
	71	71	142
		3	3
	424	352	776

Année 2007

	Hommes	Femmes	Total
	5	2	7
	4	3	7
	78	55	133
	35	37	72
	20	10	30
	3	2	5
	3		3
	26	19	45
	32	56	88
	1	1	2
	207	185	392

1 - EMPLOI
1.13 EFFECTIF INTERIMAIRES

Nombre d'agents intérimaires mis à la disposition de l'établissement par les entreprises de travail temporaire telles que définies à l'article L.124-1 du Code du Travail.

1.13.1 NOMBRE MOYEN MENSUEL D'AGENTS INTERIMAIRES

Année 2009	Année 2008	Année 2007
190.61	200.70	196.55

1.13.2 EFFECTIF INTERIMAIRES PAR MOTIF DE RECOURS

Il s'agit du nombre de jours de travail des intérimaires au cours du mois de décembre divisé par le nombre de jours ouvrés du mois.

Année 2009		Année 2008		Année 2007	
Intérimaire Remplacement	98.10	Remplacement	97.23	Remplacement	47.40
Intérimaire Surcroît de travail	88.67	Surcroît de travail	111.95	Surcroît de travail	209.29
Total	186.77	Total	209.18	Total	256.69

1.14 EFFECTIF CONTRATS EN ALTERNANCE

Nombre de bénéficiaires au mois de décembre de contrats d'apprentissage ou de contrats de professionnalisation.

Année 2009		Année 2008		Année 2007	
Contrat d'apprentissage	79	Contrat d'apprentissage	74	Contrat d'apprentissage	63
Contrat de professionnalisation	29	Contrat de professionnalisation	39	Contrat de professionnalisation	26
Total	108	Total	113	Total	89

1 - EMPLOI
1.15 EFFECTIF STAGIAIRES ECOLE

Nombre de bénéficiaires au mois de décembre d'un stage « écoles ».

Actions de formation assurées dans le cadre de conventions conclues entre l'entreprise et les établissements d'enseignement secondaire, sup. ou technique.

Année 2009

259

Année 2008

231

Année 2007

148

1.16 EFFECTIF PERSONNEL HANDICAPE

Agents dont les noms figurent sur la déclaration obligatoire prévue par l'article L 323-8-5 du Code du Travail portant sur l'année considérée.

Année 2009

Hommes	Femmes	Total
40	29	69

Année 2008

Hommes	Femmes	Total
43	25	68

Année 2007

Hommes	Femmes	Total
32	22	54

Dont suite à un accident du travail

11

8

8

2 - REMUNERATIONS ET CHARGES ACCESSOIRES
2.1 FRAIS DE PERSONNEL

Total de l'ensemble des charges de personnel selon le plan comptable en vigueur
(total des rémunérations du personnel, cotisations légales, cotisations contractuelles, impôts et taxes, dotations au C.E et C.I.E.)

Année 2009	Année 2008	Année 2007
992 610 673	832 963 643	660 983 000

2.2 TOTAL DES REMUNERATIONS DU PERSONNEL

Montant total des rémunérations payées à tout le personnel lié à l'établissement par un contrat de travail.

Année 2009	Année 2008	Année 2007
654 591 798	518 018 136	409 381 000

2.3 CHARGES SOCIALES
2.31 COTISATIONS LEGALES

Montant total des versements à la charge de l'établissement par des dispositions législatives ou réglementaires et payés en fonction des salaires versés.

Année 2009	Année 2008	Année 2007
146 562 769	122 228 629	109 181 000

2.32 COTISATIONS CONTRACTUELLES

Montant total des charges supportées par l'établissement en raison des obligations conventionnelles ou en vertu d'accords propres à l'établissement.

Année 2009	Année 2008	Année 2007
86 902 841	112 517 227	77 333 000

2 - REMUNERATIONS ET CHARGES ACCESSOIRES
2.4 EVENTAIL DES REMUNERATIONS

Rapport entre la moyenne des rémunérations des 10 % de salariés à temps plein ayant les rémunérations les plus élevées et celle correspondant aux 10 % de salariés à temps plein ayant les rémunérations les moins élevées.

Précision : L'effectif pris en compte est l'effectif permanent temps plein défini à la rubrique 1.2.

	Année 2009	Année 2008	Année 2007
(2 décimales)	6.53	12.23	9.09

2.5 MONTANT GLOBAL EN EUROS DES 10 REMUNERATIONS LES MOINS ELEVEES

Total des rémunérations des dix agents ayant reçu les salaires les moins élevés pour un travail à temps complet (DADS 1).

Année 2009	Année 2008	Année 2007
245 258	227 526	227 378

2.6 MONTANT GLOBAL EN EUROS DES 10 REMUNERATIONS LES PLUS ELEVEES

Total des rémunérations des dix agents ayant reçu les salaires les plus élevés pour un travail à temps complet (DADS 1).

Année 2009	Année 2008	Année 2007
8 086 166	16 993 840	14 225 892

2 - REMUNERATIONS ET CHARGES ACCESSOIRES
2.7 MOYENNE DES REMUNERATIONS FIXES ANNUELLES DE BASE

Moyenne des rémunérations fixes de base de l'effectif permanent à temps plein figurant dans le chapitre "Emploi" (indicateur 1.2).

Année 2009

Niveaux	Hommes	Femmes	Total
niveau A	-	-	-
niveau B	nc	-	nc
niveau C	29 775	25 854	28 250
niveau D	30 048	27 779	28 700
niveau E	31 920	30 605	31 072
niveau F	33 375	33 815	33 672
niveau G	37 237	37 505	37 414
Techniciens	33 911	33 812	33 847
niveau H	45 158	42 616	44 132
niveau I	56 988	54 620	56 194
niveau J	73 263	68 069	71 726
niveau K	87 762	85 190	87 073
Hors classe	129 194	123 027	128 257
Cadres	69 987	58 269	66 200
Total	65 075	49 032	58 681

Année 2008

Niveaux	Hommes	Femmes	Total
niveau A	-	-	-
niveau B	28 276	-	28 276
niveau C	28 012	24 373	26 381
niveau D	29 460	27 141	28 062
niveau E	31 564	30 031	30 598
niveau F	32 905	32 945	32 931
niveau G	37 267	36 989	37 090
Techniciens	33 425	32 817	33 042
niveau H	43 794	41 656	42 932
niveau I	56 481	53 661	55 511
niveau J	71 668	67 449	70 327
niveau K	85 519	82 605	84 765
Hors classe	125 634	116 605	124 271
Cadres	70 541	57 927	66 467
Total	64 735	47 927	57 999

Année 2007

Niveaux	Hommes	Femmes	Total
niveau A	-	-	-
niveau B	27 720	-	27 720
niveau C	27 630	24 848	26 761
niveau D	29 010	26 334	27 316
niveau E	30 790	29 366	29 904
niveau F	32 563	32 686	32 643
niveau G	36 649	36 492	36 554
Techniciens	32 761	32 044	32 320
niveau H	42 690	40 922	42 007
niveau I	53 638	50 601	52 562
niveau J	66 099	62 915	65 098
niveau K	79 042	77 320	78 568
Hors classe	119 229	105 180	117 158
Cadres	67 450	55 244	63 556
Total	60 131	44 175	53 523

2.8 MOYENNE DES REMUNERATIONS BRUTES ANNUELLES

Moyenne des rémunérations brutes de l'effectif permanent à temps plein figurant dans le chapitre "Emploi" (indicateur 1.2).

Année 2009

Niveaux	Hommes	Femmes	Total
niveau A	-	-	-
niveau B	nc	-	nc
niveau C	30 841	26 721	29 239
niveau D	32 183	28 759	30 149
niveau E	33 659	31 984	32 579
niveau F	35 659	35 315	35 427
niveau G	39 498	39 355	39 404
Techniciens	35 984	35 363	35 582
niveau H	48 977	45 524	47 583
niveau I	63 222	59 742	62 055
niveau J	84 154	76 641	81 932
niveau K	108 510	102 479	106 896
Hors classe	200 330	170 041	195 726
Cadres	86 813	66 303	80 185
Total	79 892	54 619	69 819

Année 2008

Niveaux	Hommes	Femmes	Total
niveau A	-	-	-
niveau B	28 408	-	28 408
niveau C	29 003	24 480	26 976
niveau D	30 218	27 841	28 785
niveau E	33 097	31 237	31 924
niveau F	35 033	34 446	34 647
niveau G	39 293	38 873	39 026
Techniciens	35 136	34 263	34 586
niveau H	53 220	46 064	50 336
niveau I	74 563	63 916	70 901
niveau J	120 537	87 742	110 114
niveau K	161 857	113 179	149 274
Hors classe	283 688	191 895	269 829
Cadres	121 730	73 481	106 145
Total	108 183	57 863	88 015

Année 2007

Niveaux	Hommes	Femmes	Total
niveau A	-	-	-
niveau B	28 347	-	28 347
niveau C	29 758	25 599	28 458
niveau D	30 659	27 665	28 763
niveau E	32 946	31 017	31 745
niveau F	34 934	34 475	34 638
niveau G	39 367	38 373	38 762
Techniciens	35 078	33 748	34 260
niveau H	50 255	44 878	48 179
niveau I	63 565	57 972	61 583
niveau J	89 384	75 446	85 004
niveau K	124 561	98 808	117 476
Hors classe	222 340	145 233	210 970
Cadres	100 060	65 768	89 121
Total	86 348	50 491	71 498

2 - REMUNERATIONS ET CHARGES ACCESSOIRES
2.9 NOMBRE D'AUGMENTATIONS DE TRAITEMENT

Nombre d'agents ayant bénéficié, dans l'année, d'une augmentation de leur salaire autre que celles décidées dans le cadre de mesures collectives.

Année 2009

	Hommes	Femmes	Total
Techniciens	252	657	909
Cadres	1 297	902	2 199
Total	1 549	1 559	3 108

Année 2008

	Hommes	Femmes	Total
Techniciens	297	687	984
Cadres	1 599	1 013	2 612
Total	1 896	1 700	3 596

Année 2007

	Hommes	Femmes	Total
Techniciens	321	692	1 013
Cadres	1 267	756	2 023
Total	1 588	1 448	3 036

2.10 NOMBRE D'AMELIORATIONS DE SITUATION PAR PROMOTION

Il s'agit des promotions entraînant une augmentation du salaire de base.

CHANGEMENT DE NIVEAU

Nombre de promotions résultant d'une décision de l'employeur.

Année 2009

	Hommes	Femmes	Total
Techniciens	77	159	236
Cadres	123	82	205
Total	200	241	441

Année 2008

	Hommes	Femmes	Total
Techniciens	98	224	322
Cadres	119	77	196
Total	217	301	518

Année 2007

	Hommes	Femmes	Total
Techniciens	130	268	398
Cadres	132	101	233
Total	262	369	631

DONT CHANGEMENT DE CATEGORIE

Nombre de promotions entraînant, pour les agents concernés, un changement de catégorie (de technicien à cadre).

Année 2009

Hommes	Femmes	Total
27	37	64

Année 2008

Hommes	Femmes	Total
25	46	71

Année 2007

Hommes	Femmes	Total
46	43	89

2 - REMUNERATIONS ET CHARGES ACCESSOIRES
2.11 MONTANT DE LA RESERVE ANNUELLE DE PARTICIPATION ET D'INTERESSEMENT

Montant de la réserve dégagée -ou de la provision constituée- au titre de la participation et de l'intéressement sur les résultats de l'exercice considéré.

Année 2009		Année 2008		Année 2007	
Participation	4 983 109	Participation	4 054 044	Participation	4 389 826
Intéressement	0	Intéressement	0	Intéressement	14 822 567
Total	4 983 109	Total	4 054 044	Total	19 212 393
				Complément de participation Natixis+Ixis	2 591 810

2.12 MONTANT DE LA RESERVE GLOBALE DE PARTICIPATION

Total en fin d'exercice des sommes portées au bilan, représentant le cumul des droits du personnel au titre de la participation.

Les sommes déposées à ce titre, dans un établissement du Groupe Banque Populaire, doivent être comprises dans ce montant.

Année 2009	Année 2008	Année 2007
44 505 098	39 259 345	50 036 300

2.13 MONTANT DE L'ABONDEMENT VERSE

Montant total de l'abondement versé dans l'année dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise.

Année 2009	Année 2008	Année 2007
11 810 948	14 147 511	8 137 484

3 - CONDITIONS D'HYGIENE ET DE SECURITE
3.1 NOMBRE D'EXAMENS MEDICAUX

Il s'agit, d'une part, des visites obligatoires à l'occasion de l'embauche et, d'autre part, de toutes les autres visites systématiques.

	Année 2009	Année 2008	Année 2007
Embauche	271	397	682
Surveillance systématique	4 201	4 838	5 477

3.2 EXAMENS COMPLEMENTAIRES

Cette rubrique comprend tous les autres examens de dépistage, de contrôle, de surveillance pratiqués à l'initiative ou sous la responsabilité des médecins du travail.

	Année 2009	Année 2008	Année 2007
Radio de contrôle	63	97	105
Autres examens	5 841	7 293	9 834

3.3 MONTANT TOTAL DES DEPENSES DE SANTE

Il s'agit de toutes les dépenses de fonctionnement de l'action médicale, sanitaire et sociale dans l'établissement.

Sont à exclure, pour être reportées à la rubrique 4.5, toutes les dépenses correspondant à des actions délibérées d'amélioration des conditions de travail.

	Année 2009	Année 2008	Année 2007
	1 358 126	1 044 954	889 849

3.4 NOMBRE D'ACCIDENTS DU TRAVAIL AVEC ARRET

Il s'agit des chiffres officiellement enregistrés par l'établissement.

	Année 2009	Année 2008	Année 2007
Nombre d'accidents	21	17	17
Nbre de journées perdues de ce fait	133	174	166

3 - CONDITIONS D'HYGIENE ET DE SECURITE
3.5 NOMBRE D'ACCIDENTS DE TRAJET AVEC ARRET DE TRAVAIL

Il s'agit des chiffres officiellement enregistrés par l'établissement.

	Année 2009	Année 2008	Année 2007
Nombre d'accidents	43	45	53
Nbre de journées perdues de ce fait	492	750	919

3.6 MONTANT TOTAL DES DEPENSES DE SECURITE

Montant des dépenses réalisées pour améliorer la sécurité des agents et des biens, en matière d'agression comme de tout autre risque.

	Année 2009	Année 2008	Année 2007
	1 471 545	1 495 572	1 392 309

3.7 NOMBRE D'AGRESSIONS

Nombre total des agressions contre les guichets ou les transports de fonds effectués par du personnel de banque.

	Année 2009	Année 2008	Année 2007
	0	0	0

3.8 NOMBRE DE PERSONNES FORMEES A LA SECURITE DANS L'ANNEE

Nombre d'agents ayant suivi, dans l'année, une formation spécifique à la sécurité (incendie, agressions, ...).

	Année 2009	Année 2008	Année 2007
	3 572	5 320	2 737

4 - AUTRES CONDITIONS DE TRAVAIL
4.1 NOMBRE D'HEURES SUPPLEMENTAIRES

Total du temps travaillé en sus du temps de travail normal et rémunéré comme tel.

(en nombres entiers)

Année 2009	
à 125 %	9 463
à 150 %	2 137
à 200 %	6

Année 2008	
à 125 %	13 171
à 150 %	1 871
à 200 %	

Année 2007	
à 125 %	7 982
à 150 %	1 703
à 200 %	

Année 2009			
	Hommes	Femmes	Total
Techniciens	2 156	2 637	4 793
Cadres	4 505	2 308	6 813
Total	6 661	4 945	11 606

Année 2008			
	Hommes	Femmes	Total
Techniciens	3 565	4 622	8 187
Cadres	4 329	2 526	6 855
Total	7 894	7 148	15 042

Année 2007			
	Hommes	Femmes	Total
Techniciens	2 785	3 514	6 299
Cadres	2 414	972	3 386
Total	5 199	4 486	9 685

4.2 NOMBRE DE POSTES COMPORTANT UN HORAIRE DECALE ET/OU DE NUIT

Nombre de postes dont les titulaires sont tenus à un horaire commençant avant l'heure normale du début du travail ou se terminant après l'heure normale de fin du travail.

Année 2009			
	Hommes	Femmes	Total
Techniciens	21	2	23
Cadres	10	2	12
Total	31	4	35

Année 2008			
	Hommes	Femmes	Total
Techniciens	17	10	27
Cadres	1	0	1
Total	18	10	28

Année 2007			
	Hommes	Femmes	Total
Techniciens	16	12	28
Cadres	1	0	1
Total	17	12	29

4 - AUTRES CONDITIONS DE TRAVAIL
4.3 NOMBRE DE POSTES DE TRAVAIL A TEMPS PARTIEL

Nombre d'agents (CDI,CDD,Fonctionnaires) travaillant, à leur demande, selon un horaire réduit par rapport à l'horaire collectif.

Année 2009

	Hommes	Femmes	Total
Techniciens	24	282	306
Cadres	35	334	369
Fonctionnaires	1	11	12
Total	60	627	687

Année 2008

	Hommes	Femmes	Total
Techniciens	20	297	317
Cadres	32	358	390
Fonctionnaires	1	11	12
Total	53	666	719

Année 2007

	Hommes	Femmes	Total
Techniciens	17	291	308
Cadres	21	233	254
Total	38	524	562

Année 2009

	Hommes	Femmes	Total
50%	5	21	26
60%	3	14	17
70%	3	13	16
80%	37	459	496
90%	12	120	132
Total	60	627	687

Année 2008

	Hommes	Femmes	Total
50%	4	23	27
60%	5	18	23
70%	3	13	16
80%	30	492	522
90%	11	120	131
Total	53	666	719

Année 2007

	Hommes	Femmes	Total
50%	3	21	24
60%	5	19	24
70%	2	14	16
80%	22	370	392
90%	6	100	106
Total	38	524	562

4.4 NOMBRE DE POSTES A HORAIRES VARIABLES

Nombre de postes dont les titulaires bénéficient d'horaires individualisés prévus par l'article L.212-4-1 du Code du Travail et ne sont pas soumis à la règle de l'horaire collectif.

(CDI,CDD,Fonctionnaires)

Année 2009

	Hommes	Femmes	Total
horaires décalés	31	4	35
horaire fixes	0	0	0
cadres au forfait	2 345	1 257	3 602
horaires variables	903	1 602	2 505
expatriés	102	13	115
Total	3 381	2 876	6 257

Année 2008

	Hommes	Femmes	Total
	18	10	28
	0	0	0
	2 490	1 296	3 786
	1 076	1 776	2 852
	122	17	139
Total	3 706	3 099	6 805

Année 2007

	Hommes	Femmes	Total
	17	12	29
	3	0	3
	1 711	884	2 595
	963	1 586	2 549
	58	3	61
Total	2 752	2 485	5 237

4 - AUTRES CONDITIONS DE TRAVAIL
4.5 BUDGET AMELIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Montant des sommes consacrées à l'exécution du programme annuel des actions d'amélioration des conditions de travail, prévu par l'article L.236-4 du Code du Travail.

Année 2009	Année 2008	Année 2007
3 149 630	9 940 681	18 840 401

4.6 CONGES EXPRIMES EN NOMBRE DE JOURS CALENDAIRES

Il s'agit du nombre de jours d'absences autorisées au titre des :

- congés annuels (payés ou non), RTT, Fractionnement, CET
- congés pour événements familiaux (article 59.1 de la C.C.)
- congés de maternité, suite à maternité, et/ou parental (articles 51.1, 52.1 et 53.1 de la C.C.)
- congés de maladie (articles 54.1, 55, 56 et 57 de la C.C.)
- autres congés payés (articles 11 et 60 de la C.C.)
- autres congés non payés (articles 11 et 60 de la C.C.)

Les jours d'absence motivés par la formation professionnelle, par l'exercice d'un mandat syndical ou électif ou par la grève ne sont pas compris dans cet indicateur.

	Année 2009			Année 2008			Année 2007		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Congés annuels payés ou non	78 800	68 934	147 734	80 733	67 277	148 010	64 950	57 476	122 426
RTT	39 192	33 055	72 247						
Jours de fractionnement	5 407	4 794	10 201						
CET	5 489	3 941	9 430						
Congés pour événements familiaux	1 831	1 095	2 926	1 901	1 124	3 025	1 507	1 057	2 564
Congés maternité à plein ou demi salaire	11	46 003	46 014	0	43 694	43 694	0	24 077	24 077
Congés suite à maternité, sans solde	1 458	5 378	6 836	1 573	6 893	8 466	615	7 729	8 344
Congés de maladie à plein ou demi salaire	17 127	26 348	43 475	16 080	31 009	47 089	12 861	22 202	35 063
Congés de maladie sans solde	2 036	5 106	7 142	3 973	6 133	10 106	3 711	4 703	8 414
Autre congés payés	988	1 905	2 893	717	1 577	2 294	644	1 297	1 941
Autre congés non payés	2 567	2 760	5 327	3 828	5 611	9 439	2 810	5 773	8 583
TOTAL	154 906	199 319	354 225	108 805	163 318	272 123	87 098	124 314	211 412

5 - FORMATION
5.1 MONTANT LEGAL DE L'OBLIGATION DE FORMATION

C'est le montant réglementaire et obligatoire que l'établissement doit consacrer à des activités de formation agréées dans le cadre des dispositions légales.

Année 2009	Année 2008	Année 2007
6 867 933	8 632 152	5 556 947

5.2 MONTANT REEL DES DEPENSES DE FORMATION

. Colonne "imputable" : Dépenses réellement effectuées et figurant dans la déclaration n°2483 à la Direction Générale des Impôts en tant que dépenses imputables eu égard à l'obligation de formation.

. Colonne "non imputable" : Dépenses de formation non prises en compte par l'administration fiscale, soit du fait de leur nature soit par dépassement du montant retenu par l'administration.

	Année 2009			Année 2008			Année 2007		
	Imputable	Non imputable	Total	Imputable	Non imputable	Total	Imputable	Non imputable	Total
MONTANT	11 891 377	370 578	12 261 955	14 354 083	4 179 084	18 533 167	11 440 455	3 605 216	15 045 671
Dépenses de fonct. des stages dans l'établ.	735 997		735 997	831 405	162 449	993 854	599 320	252 713	852 033
Centre de format. de la prof. Bancaire	119 071		119 071	104 211	53 815	158 026	143 513	24 032	167 545
Dépenses effectuées en applic. de conv.	2 647 684	111 164	2 758 848	3 737 946	802 945	4 540 891	3 094 951	968 607	4 063 558
Rémunérations versées aux stagiaires	3 497 098	259 414	3 756 512	4 375 938	2 590 972	6 966 910	3 826 292	1 846 444	5 672 736
Dépenses de transport et d'hébergement			0	31 851	18 859	50 710	107 933	45 412	153 345
Autres	4 891 527		4 891 527	5 272 732	550 044	5 822 776	3 668 446	468 008	4 136 454

5.3 NOMBRE DE STAGIAIRES

Nombre d'agents, ventilé par catégorie et par sexe, ayant bénéficié d'un ou de plusieurs stages dans l'année.

	Année 2009			Année 2008			Année 2007		
	Techniciens	Cadres	Total	Techniciens	Cadres	Total	Techniciens	Cadres	Total
Hommes	154	1 104	1 258	441	2 023	2 464	434	1 629	2 063
Femmes	397	813	1 210	1 005	1 359	2 364	1 008	1 027	2 035
Total	551	1 917	2 468	1 446	3 382	4 828	1 442	2 656	4 098

5 - FORMATION
5.4 NOMBRE D'HEURES DE STAGE

Nombre total des heures consacrées à la formation des stagiaires mentionnés à la rubrique 5.3.

Année 2009

	techniciens	Cadres	Total
Rémunérées	16 365	56 317	72 682
Non rémunérées	0	0	0
Total	16 365	56 317	72 682

Année 2008

	techniciens	Cadres	Total
	29 612	93 278	122 890
	584	572	1 156
	30 196	93 850	124 046

Année 2007

	techniciens	Cadres	Total
	35 963	83 705	119 668
	1 098	1 414	2 512
	37 061	85 119	122 180

5.5 NOMBRE D'HEURES DE CONGES DE FORMATION

Durée totale des congés de formation (formulaire n° 2483 de la Direction Générale des Impôts).

Année 2009

	techniciens	Cadres	Total
Jeunes			0
Art. 5 et 6 loi fév 84			0
Autres	622	4 259	4 881

Année 2008

	techniciens	Cadres	Total
			0
			0
	2 310	2 439	4 749

Année 2007

	techniciens	Cadres	Total
			0
			0
	1 568	1 072	2 640

5.6 EFFECTIFS TOTAUX DES STAGES SUIVIS PAR LES SALARIES

C'est l'addition du nombre de stagiaires participant à chacun des stages organisés soit à l'intérieur de l'établissement, soit à l'extérieur, en application des conventions conclues avec des organismes extérieurs agréés. (Un stagiaire participant à plusieurs stages est compté plusieurs fois).

Année 2009

	Internes	Externes	Total
Adaptation	376	3 323	3 699
Evolution	203	123	326
Développement	485	590	1 075
Total	1 064	4 036	5 100

Année 2008

	Internes	Externes	Total
			6 057
			3 942
			803
			10 802

Année 2007

	Internes	Externes	Total
			5 825
			533
			4 534
			10 892

5 - FORMATION
5.7 STAGIAIRES ECOLES

Actions de formation assurées dans le cadre de conventions conclues, entre l'établissement et des établissements d'enseignement secondaire, supérieur ou technique.

	Année 2009	Année 2008	Année 2007
nombre de bénéficiaires	797	807	684

5.8 RESULTATS AUX EXAMENS BANCAIRES

Nombre de diplômes obtenus aux examens professionnels, soit directement, soit à la suite de l'obtention des Unités de Valeurs requises.

Enseignement supérieur : I.T.B., C.E.S.B.

	Année 2009			Année 2008			Année 2007		
	Inscrits	Présentés	Succès	Inscrits	Présentés	Succès	Inscrits	Présentés	Succès
C.A.P Diplôme									
B.P Diplôme	12	1	1	24	11	nc			7
BTS de banque	1	1	0	1	0	0	1	0	0
Enseignement supérieur	11	4	4	21	8	7	17	16	7

5.9 NOMBRE D'AGENTS AYANT DEMANDE A BENEFICIER D'UN CONGE DE FORMATION

Nombre d'agents remplissant les conditions requises pour l'obtention d'un congé de formation et ayant demandé, dans l'année, à en bénéficier.

	Année 2009	Année 2008	Année 2007
	10	9	5

5.10 FORMATION PROFESSIONNELLE ALTERNEE

Actions de formation destinées aux jeunes, organisées notamment dans le cadre de l'article L.980-1 du Code du Travail

(actions associant des enseignements généraux, professionnels et technologiques et l'acquisition d'un savoir-faire), ou dans le cadre des dispositions relatives aux contrats emploi-formation.

	Année 2009	Année 2008	Année 2007
nombre de bénéficiaires	187	168	136

6 - RELATIONS PROFESSIONNELLES
6.1 NOMBRE DE REUNIONS DU COMITE D'ENTREPRISE

Nombre de réunions plénières, ordinaires ou exceptionnelles dans l'année, tenues dans les établissements.

Année 2009	Année 2008	Année 2007
101	85	74

6.2 NOMBRE DE REUNIONS DU COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Nombre de réunions plénières, ordinaires ou exceptionnelles dans l'année, tenues dans les établissements.

Année 2009	Année 2008	Année 2007
52	69	18

6.3 NOMBRE DE REUNIONS DES COMMISSIONS DU COMITE D'ENTREPRISE

Nombre de réunions, dans l'établissement, de chacune des trois commissions (emploi-formation, information-aide au logement, économique) dont la constitution est obligatoire, en fonction des seuils d'effectifs, et nombre de réunions de l'ensemble des autres commissions.

	Année 2009	Année 2008	Année 2007
Commission Emploi - Formation	12	4	3
Comm. Information et aide au logement	4	6	3
Commission Economique	25	10	14
Autres commissions	112	81	10

6.4 NOMBRE DE REUNIONS AVEC LES DELEGUES DU PERSONNEL

Nombre de réunions collectives entre le chef d'établissement ou ses représentants et les délégués du personnel, conformément à l'article L.424-4 du Code du Travail.

Année 2009	Année 2008	Année 2007
86	72	68

6 - RELATIONS PROFESSIONNELLES
6.5 VOLUME GLOBAL DES CREDITS D'HEURES DE FONCTION

Total des heures de fonction acquises à des représentants du personnel pour l'exercice réel et effectif d'un mandat (hors congés spéciaux), ventilées selon qu'elles étaient destinées à des fonctions au niveau de l'établissement ou aux niveaux régional et national.

	Année 2009	Année 2008	Année 2007
Au niveau de l'établissement	54 738	44 926	44 926
Au niveau du groupe	28 660	26 200	26 200

6.6 VOLUME GLOBAL DES JOURS DE CONGES ACCORDES POUR PARTICIPATION A DES ACTIVITES EXTERIEURES AU GROUPE

Cette rubrique comptabilise :

. Les jours d'absence, rémunérés ou non, au titre de la C.C. (articles 11 et 12) ou de dispositions légales telles que le congé de formation économique, sociale et syndicale (article L.451-1 du Code du Travail).

. Les jours d'absence dus à un mandat prud'homal.

	Année 2009	Année 2008	Année 2007
	152	93	106

6.7 NOMBRE DE PROCEDURES ENGAGEES (instances paritaires ou judiciaires)

Nombre de litiges nés entre l'établissement et un de ses salariés ayant, dans l'année, donné lieu à l'engagement d'une procédure devant une ou plusieurs instances.

	Année 2009	Année 2008	Année 2007
	16	11	3

6 - RELATIONS PROFESSIONNELLES
6.8 TAUX DE PARTICIPATION AUX ELECTIONS

C'est le rapport entre le nombre des suffrages exprimés et celui des inscrits tous collèges confondus, constaté dans l'établissement où ont eu lieu, dans le courant de l'année, des élections de délégués du personnel et au comité d'entreprise.

	Année 2009	Année 2008	Année 2007
Comité d'entreprise	57.49	-	54.04
Délégués du personnel	56.90	-	54.71

6.9 NOMBRE DE JOURNEES NON TRAVAILLEES DU FAIT DE GREVE

Il s'agit du nombre cumulé des heures d'absence pour fait de grève dans l'établissement, volontaire ou forcée, totalisées au 31 décembre de l'année et converties en nombre de jours.

	Année 2009	Année 2008	Année 2007
Nbre de jours de grève	274	48.5	0.5
Personnes empêchées de se rendre à leur travail	0	0	0

6.10 NOMBRE D'ENTRETIENS D'EVALUATIONS

Nombre total des entretiens d'évaluation ayant eu lieu en application de l'article 36 de la C.C. qu'ils soient périodiques ou non.

	Année 2009			Année 2008			Année 2007		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Techniciens	297	687	984	50	71	121	83	228	311
Cadres	1 555	898	2 453	387	183	570	321	223	544
Total	1 852	1 585	3 437	437	254	691	404	451	855

* Pour 2009, il s'agissait de fixation d'objectifs

**7 - AUTRES CONDITIONS DE VIE DES SALARIES ET DE LEUR FAMILLE
RELEVANT DE LA RESPONSABILITE DE L'ETABLISSEMENT**

7.1 MONTANT DE LA CONTRIBUTION ANNUELLE AU BUDGET DU COMITE D'ENTREPRISE

Ensemble des sommes versées par l'établissement au comité d'entreprise, soit à titre forfaitaire pour l'année, soit au titre de certaines oeuvres sociales qu'il gère.

Année 2009	Année 2008	Année 2007
10 847 787	11 888 626	7 150 400

7.2 MONTANT DE LA CONTRIBUTION ANNUELLE AU BUDGET DU COMITE INTER-ENTREPRISES

Montant des sommes versées par l'établissement destinées au fonctionnement du comité Inter-Entreprises.

Année 2009	Année 2008	Année 2007
0	0	604 506

7.3 MONTANT DES SOMMES CONSACREES AUX AVANTAGES SOCIAUX

Cette rubrique reprend, ventilées par nature, toutes les sommes directement consacrées par l'établissement à des actions sociales non gérées par le comité d'entreprise.

En regard, figurent les dépenses de même nature effectuées par le comité d'entreprise sur son budget propre.

	Année 2009		Année 2008		Année 2007	
	par la banque	par le comité sur son budget	par la banque	par le comité sur son budget	par la banque	par le comité sur son budget
Logement	1 911 401		2 427 563		1 599 727	
Transport	3 330 315		3 336 344		2 625 264	
Restauration	9 462 477		6 400 059		4 493 093	
Sports		452 105		208 590		200 000
Loisirs		2 283 949		1 683 266		1 426 000
Vacances		3 946 884		3 623 912		2 087 000
Mutuelle d'entreprise	5 984 043		5 237 981		4 456 438	
Prévoyance	7 511 007		7 481 254		6 300 641	
Retraite supplémentaire	53 994 079		77 177 570		47 194 426	
Primes de crèche	31 233		124 044		845 634	
Autres	128 783		113 018		86 671	
TOTAL	82 353 338	6 682 938	102 297 833	5 515 768	67 601 894	3 713 000

**7 - AUTRES CONDITIONS DE VIE DES SALARIES ET DE LEUR FAMILLE
RELEVANT DE LA RESPONSABILITE DE L'ETABLISSEMENT**

7.4 POURCENTAGE DE LA CONTRIBUTION GLOBALE DE LA BANQUE PAR RAPPORT AU TOTAL DES REMUNERATIONS

Rapport du total des trois indicateurs précédents :

7.1 Montant de la contribution annuelle au budget des comités d'entreprise

7.2 Montant de la contribution annuelle au budget du comité inter-entreprises

7.3 Montant des sommes consacrées aux avantages sociaux : exclusivement les sommes directement consacrées par l'établissement

à celui de l'indicateur 2.2 Total des rémunérations du personnel

Année 2009	Année 2008	Année 2007
14.24%	22.04%	18.41%

7.5 PRETS AU PERSONNEL A TAUX PREFERENTIELS

Prêts au personnel accordés à des taux plus favorables que ceux consentis au client le plus favorisé.

Le premier indicateur totalise, dans l'année, les bénéficiaires et les montants des prêts qui leur ont été accordés.

Le second indicateur cumule, au 31 décembre, les bénéficiaires et les montants des prêts en cours.

Année 2009			Année 2008		Année 2007	
Dans l'année	bénéficiaires	montant	bénéficiaires	montant	bénéficiaires	montant
TOTAL	359	13 455 389	422	34 468 417	352	26 406 139
dont consommation	226	2 990 697	200	3 236 469	220	8 556 648
dont logement	133	10 464 692	222	31 231 948	132	17 849 491
Cumulés au 31/12	bénéficiaires	encours	bénéficiaires	encours	bénéficiaires	encours
TOTAL	1 951	92 344 378	2 015	94 434 655	2 258	93 673 269
dont consommation	777	4 488 785	821	12 750 467	984	16 485 429
dont logement	1 174	87 855 593	1 194	81 684 188	1 274	77 187 840

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU COMITE CENTRAL D'ENTREPRISE
DU MERCREDI 19 MAI 2010
SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR ALAIN DELOUIS**

Du procès-verbal des délibérations de la réunion du Comité Central d'Entreprise de Natixis du 19 mai 2010, il est extrait littéralement ce qui suit :

[...]

RECUEIL D'AVIS SUR LE BILAN SOCIAL DE NATIXIS SA.

Mme VIEL.- Je vais donc laisser la parole à la Présidente de la Commission économique, Ljiljana DURKOVICK, pour vous faire la proposition d'avis de la Commission économique.

Mme DURKOVICK.- Merci.

« Les élus du Comité central d'entreprise de Natixis sont consultés ce jour sur le projet de bilan social relatif à l'exercice 2009.

Les élus constatent la baisse d'effectifs de plus de 500 salariés par rapport à l'exercice 2008, due essentiellement aux deux plans sociaux appliqués dans l'entreprise. Cependant, dans ce contexte, les élus notent d'une part, que les frais de personnels ont enregistré une hausse de 160 millions d'euros, ce montant intégrant entre autres les indemnités de départ versées dans le cadre des PACEC 1 et 2, et d'autre part que le total des rémunérations du personnel a augmenté de plus de 136 millions d'euros.

Par conséquent, les élus ne peuvent que s'interroger sur la véritable pertinence du choix opéré par la Direction d'appliquer des mesures de compression du personnel. Au regard des données du bilan social 2009, ces mesures ont finalement pesé très lourd plus qu'elles n'ont abouti à la synergie de coûts attendue.

Par ailleurs, les élus constatent que les grands sujets indispensables à une bonne cohésion sociale dans l'entreprise n'ont pas été pris en compte : les écarts de rémunération liés aux différentes origines des salariés, l'égalité professionnelle, les handicapés et la gestion de la diversité et enfin, la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

Pour l'ensemble de ces raisons, les élus du Comité central d'entreprise de Natixis décident d'émettre un avis négatif sur le projet de bilan social 2009. »

Mme VIEL.- S'il n'y a pas de commentaire, je vais faire procéder au vote de cet avis. Nous avons 1 élu de plus qui nous a rejoints, ce qui fait 5 voix SNB au lieu de 4, pour un total de 18 votants.

Pas de demande d'intervention ? Je fais procéder au vote.

Qui est contre ?...

Qui s'abstient ?...

Qui est pour ?... Unanimité des élus, soit 18 voix.

Je vous propose de poursuivre l'ordre du jour.

[...]